

Chapitre

9

Construire une solidarité européenne et internationale

Renée Dresse

La solidarité internationale est, pour la CSC, une motivation essentielle de son action syndicale. Les intérêts des travailleurs et travailleuses belges sont liés à ceux des travailleurs et travailleuses de l'Union européenne et des autres pays. Ce chapitre donne un aperçu de la position du mouvement

à l'égard de l'Europe et de ses traités, son implication au sein de la Confédération européenne des syndicats (CES) et des exemples de lieu d'action de la CSC. Il se termine avec la présentation de quelques-unes de ses initiatives sur le plan international.

La CSC et l'Europe

Depuis 1951, l'Europe s'est construite au travers de divers traités dont le dernier en date est celui de Lisbonne modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne, signé le 13 décembre 2007 et

effectif à partir du 1^{er} décembre 2009. La CSC s'est à chaque fois positionnée sur ces traités en fonction de son programme de revendications où l'emploi joue une place essentielle, mais également sur les dispositions pouvant porter atteinte aux travailleurs et travailleuses.

L'Union européenne (UE) devient une réalité avec le Traité de Maastricht signé le 7 février 1992 et entré en vigueur le 1^{er} novembre 1993. Ce traité vise à la mise en place de l'union économique et monétaire européenne et de l'union politique (citoyenneté européenne, politique étrangère et de sécurité commune, coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures) des 12 pays membres. L'article B du titre 1 sur les dispositions communes donne les objectifs poursuivis par le traité, dont celui de « promouvoir un progrès économique et social

équilibré et durable, notamment par la création d'un espace sans frontières intérieures, par le renforcement de la cohésion économique et sociale et par l'établissement d'une union économique et monétaire comportant, à terme, une monnaie unique, conformément aux dispositions du présent traité »¹. Un protocole social qui s'inspire de la Charte des droits sociaux fondamentaux de 1989 est annexé à ce traité. Il détermine les objectifs en matière de politique sociale: l'emploi, les conditions de travail, la sécurité sociale, le dialogue social européen, etc.



La Charte communautaire des droits sociaux des travailleurs

Cette charte adoptée le 9 décembre 1989 fixe les principes servant de fondement au modèle de droit du travail. Elle concerne divers domaines comme la liberté d'association et de négociation collective, la libre circulation des travailleurs, l'emploi et les rémunérations, l'amélioration des conditions de travail, la protection sociale, l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes, l'information, la consultation et la participation des travailleurs et travailleuses, la protection de la santé et de la sécurité au travail, la protection des enfants, des adolescent-e-s, des personnes âgées et des personnes handicapées. Pour la CSC, c'est une avancée, car si la Belgique a pu engranger bon nombre d'acquis mentionnés plus haut, c'est loin d'être le cas pour d'autres pays de l'UE.

La CSC se réjouit de la signature de ce traité, mais regrette l'absence de plusieurs éléments essentiels à la construction de l'Europe sociale. Il y a le refus de la Grande-Bretagne d'adhérer à l'union monétaire et de signer le protocole social ce qui, pour les syndicats belges, empêche les travailleurs et travailleuses britanniques de pouvoir bénéficier du progrès social à venir. Une autre question porte sur le dialogue social: certaines matières importantes ne peuvent pas être négociées comme la formation des salaires.

Les États membres disposent d'un droit de veto dans des domaines comme la sécurité sociale, la protection en cas de licenciement. Enfin, le traité n'aborde pas le domaine de l'emploi, priorité de la CSC. Bref, pour cette dernière, le Traité de Maastricht privilégie l'union économique mais néglige l'Europe sociale.

Le Traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'UE, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes est



signé le 2 octobre 1997 et appliqué à partir du 1^{er} mai 1999. Dès l'annonce du processus de révision, la CSC se positionne en faveur d'un traité qui donne la priorité aux problèmes sociaux, particulièrement au chômage. « Pour la CSC, l'emploi doit devenir un objectif-clé de l'Europe. Celle-ci doit pouvoir disposer des moyens et compétences lui permettant de mener une politique de l'emploi efficace. »² Effectivement un niveau élevé d'emplois fait partie des objectifs visés par le traité. Il est prévu que la lutte contre le chômage fasse l'objet d'une politique coordonnée entre les États. En matière de politique de l'emploi, une nouvelle instance est créée: le Comité consultatif de l'emploi auquel les interlocuteurs sociaux sont invités à participer, ainsi que la possibilité pour les États membres de disposer de stimulants financiers dans

**Une partie de la délégation
CSC à la manifestation
de la Confédération
européenne des syndicats
(CES), Maastricht, 2 avril 1993.**
(CARHOP, fonds CSC – service Presse)

la lutte contre le chômage. La CSC se réjouit de l'adoption par la Grande-Bretagne du protocole social et l'accord sur la monnaie unique, l'euro, organise l'entrée des États membres dans l'union monétaire, dont la Confédération espère qu'elle contribuera à la mise en place de politiques d'emploi. Néanmoins, pour la CSC, ce traité est loin de rencontrer les attentes syndicales. Depuis le Traité de Maastricht, elle souhaite que toute décision prise au sein de l'UE le soit à la majorité et non à l'unanimité ce qui peut entraver toute volonté d'amélioration sociale.

Le Traité de Lisbonne de 2007 fait suite à une crise liée à l'adoption non ratifiée par la France et les Pays-Bas, du Traité de Rome de 2004 établissant une Constitution pour l'Europe lequel aurait notamment donné aux interlocuteurs sociaux une meilleure reconnaissance. Une nouveauté, intéressante pour les syndicats, tient dans la possibilité ouverte d'adopter une législation européenne pour protéger les services publics. Un protocole rappelle que les États membres disposent de grandes compétences pour les organiser et les financer. La Commission européenne peut interférer dans

ce domaine au nom de la libre concurrence et des règles du marché intérieur. Ces nouvelles dispositions répondent au rejet par les syndicats de la directive Bokelstein³ de 2006 relative aux services dans le marché intérieur qui permet à un prestataire de services d'un État de fournir les mêmes services dans un autre État de l'Union européenne. Cette directive rencontre rapidement une forte opposition de la part des organisations syndicales. Les syndicats belges dont la CSC ont été à la tête de la protestation syndicale organisée par la Confédération européenne des syndicats (CES).

**La délégation CSC,
avec à sa tête Claude Rolin,
lors de l'euro-manifestation,
Strasbourg, 14 février 2004.**

(CARHOP, fonds CSC – service Presse,
photographie Didier Beclard)



La CSC dans la Confédération européenne des syndicats (CES)

Le 18 avril 1951, le Traité de Paris instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) est signé avec, pour réponse syndicale, la mise en place de deux organisations syndicales transnationales regroupant les secteurs du charbon et de l'acier. En 1969, une organisation syndicale européenne d'obédience sociale-démocrate est fondée : la Confédération européenne des syndicats libres (CESL)⁴.

À la fin de 1972, et après de longues négociations, la CESL décide de se dissoudre, et les 8 et 9 février 1973, ont lieu à la Maison des huit heures de Bruxelles l'assemblée constitutive et le Congrès de fondation de la Confédération européenne des syndicats (CES), présidés par Georges Debunne⁵, secrétaire général de la FGTB. La nouvelle organisation compte alors

17 confédérations syndicales nationales représentant 15 pays européens et venant toutes de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL). Une délégation de l'Organisation européenne-Confédération mondiale du travail (CMT)⁶, menée par Jef Houthuys, président de la CSC et de la CMT⁷, y participe à titre d'observation car, déjà avant la création de la CES, des pourparlers en faveur de l'élargissement de la nouvelle organisation aux syndicats d'obédience chrétienne se sont engagés. Un accord est conclu, il respecte trois principes : le maintien de l'identité idéologique et organisationnelle au niveau national, un règlement des rapports entre la CES et la CMT, un renforcement de l'action professionnelle dans le cadre de la CES. Le Conseil général spécial de la CSC du 5 mars 1974 vote l'adhésion de la CSC à la CES⁸.



Robert D'Hondt et la CES

Tout au long de son mandat, Robert D'Hondt défend dans ses discours, face aux militants et militantes de la CSC, l'importance du mouvement syndical européen.

Le 24 avril 1980, lors du XXVII^e Congrès statutaire de la CSC, il déclare : « Voulons-nous l'Europe des multinationales, l'Europe qui serait au profit du capital, de la technologie, celle fermée au Tiers-Monde ? Certainement que non ! Il y a une réponse large à cette question. Pour nous, syndicalistes, l'Europe doit être parlementaire au sens plein du terme. Elle doit être démocratique et ouverte aux autres démocraties parlementaires et européennes. Elle doit mettre en œuvre un modèle de développement visant la promotion de toutes les femmes et de tous les hommes, de l'humain.

Construire l'Europe politique, économique et sociale est une œuvre indispensable à réaliser. Et, en tant que syndicat, notre responsabilité directe est engagée dans la construction syndicale de l'Europe. »⁹

Au Congrès de la CES du 5 mai 1985 à Milan, il expose sa vision de l'organisation syndicale dans l'Europe: «La Confédération européenne des syndicats devrait pouvoir disposer de moyens, pour se renforcer au niveau de la Communauté économique européenne et face au patronat européen. Mais cela implique que la CES soit aussi renforcée de l'intérieur, que les syndicats nationaux concèdent une partie de leur pouvoir de décision aux instances de la CES et des comités syndicaux, pas seulement pour faire des discours et des programmes, mais pour négocier de manière efficace et pouvoir épauler les négociations par d'éventuelles actions.»¹⁰

Lors de l'Assemblée des militants de la CSC de la province de Luxembourg du 14 janvier 1991, R. D'Hondt donne le contour des revendications qui doivent accompagner la mise en place de l'Europe sans frontières, de l'Europe monétaire: «S'il est vrai que la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux est indispensable pour le développement économique, elle doit être accompagnée de mesures permettant des retombées économiques qui profitent à tous. S'il est vrai que l'Union économique et monétaire est indispensable, il faut également que soit assuré un développement soutenu par la cohésion économique et sociale et le plein emploi. Quant à l'Union monétaire, elle doit être complétée par la création simultanée d'un Espace social européen afin que les fruits d'un Grand Marché soient répartis entre tous les acteurs de l'Europe.»¹¹

Affiche annonçant
le 8^e Congrès de la CES
sur le thème de l'emploi
et de la solidarité,
Bruxelles, 9-12 mai 1995.
(fonds CES)





Euro-manifestation, Bruxelles, 13 décembre 2001.

(coll. Christophe Degryse)

Aujourd'hui, la CES, dont le siège est toujours localisé à Bruxelles¹², réunit 89 confédérations nationales réparties dans 37 pays, 10 fédérations syndicales européennes et 45 millions de travailleurs et de travailleuses.

|| Une politique sociale?

Réunis au sein de la CES à partir de 1973-1974, les syndicats des différents pays européens se heurtent à la difficulté d'adopter une politique commune en raison des nombreuses différences qui les séparent encore. Une des tâches de la

CES est d'unifier, de rassembler toutes ces organisations à la pratique syndicale parfois fort dissemblable, face à l'UE, à l'Union des industries et des employeurs d'Europe (UNICE) et au Centre européen des entreprises publiques (CEEP), plutôt favorables à une conception néo libérale de l'économie et du marché européen.

L'idée d'une Europe sociale traverse toute l'action de la CSC depuis la création du syndicalisme européen. Lors de son XXX^e Congrès de novembre 1994 notamment, le mouvement adopte une résolution intitulée « Europe sociale – la clause sociale ». Le programme de revendications porte sur l'interdiction du travail des enfants, l'abolition du travail forcé, la reconnaissance des libertés syndicales, le droit de négocier et l'interdiction de toute forme de discrimination.

Le but de la CSC est que cette « clause sociale » devienne au plus vite une réalité sur les plans national, européen et international. À cela s'ajoute la volonté, pour la CSC, de développer la concertation sociale européenne nécessaire à la mise en place d'une politique sociale et à la mise en œuvre d'actions concrètes indispensables à l'application des conditions de travail contenues dans la Charte sociale européenne. Mais comme cela a été indiqué plus haut, les négociations sont difficiles. Dès 1975, la CES organise des euro-manifestations, des journées d'action européenne dénonçant le contexte socio-économique européen mais aussi les contraintes imposées par le Traité de Maastricht, particulièrement l'obligation pour les États membres de limiter leur déficit budgétaire.



L'Europe de demain sous la loupe des jeunes de la CSC

La CSC dans son ensemble, ce compris les groupes spécifiques, s'intègre dans la réflexion autour de l'Europe. La construction d'un grand marché dans l'Europe telle qu'elle est prévue en 1992 interpelle les Jeunes CSC qui organisent en mai 1989 une table ronde réunissant des représentants de la CES, de la CSC et de la Commission des Communautés européennes¹³. Des délégations de jeunes syndicalistes de 12 pays représentant 18 organisations syndicales y participent. Tous tentent de répondre aux questions liées à la qualité de la formation face au développement des nouvelles technologies, aux risques de délocalisations des entreprises vers des pays aux bas salaires, de la qualité de l'emploi proposé aux jeunes... Au terme de cette semaine de débats, une conclusion s'impose : « L'Europe 92 doit se faire, mais elle ne se fera pas sans les travailleurs, ni sans les jeunes travailleurs. S'ils veulent avoir leur mot à dire, ils doivent s'organiser et multiplier entre eux les contacts pour, ensemble, faire l'Europe de demain »¹⁴.



Au cours de ces quarante dernières années, Bruxelles est le cœur de l'action syndicale européenne, certes en raison de la localisation des infrastructures de la CES dans la capitale. Les euro-manifestations et journées d'action européennes rassemblent en grand nombre les syndicats belges qui prennent en charge la majeure partie de la logistique, et des délégations de syndicats étrangers. «Les euro manifestations se font à Bruxelles sauf de temps à autre, notamment en début de présidence d'un autre État, l'occasion pour la CES de marquer le coup. Sinon les mobilisations se font à Bruxelles avec quand même une fatigue des organisations belges. Moi je l'ai vu dans les instances. Les Espagnols, ils viennent en avion avec 150 personnes, les Français avec deux trains. S'il faut 50 à 60.000 personnes, c'est aux organisations belges de fournir le reste»¹⁵.

Soutien de la CES et participation de délégations françaises à la manifestation pour l'emploi organisée par les syndicats belges à la suite de l'annonce de la fermeture de Renault-Vilvorde, Bruxelles, 16 mars 1997.
(fonds CES)

Liste des euro-manifestations et journées d'action européenne à Bruxelles¹⁶

Date	Thème
14 novembre 1975	« Sécurité d'emploi et revenu garanti »
13 février 1983	Rassemblement pour le 10 ^e anniversaire de la CES
17-18 octobre 1989 (avec Ostende)	« J'aime l'Europe sociale »
2 avril 1993 (avec actions décentralisées) + journée d'action européenne	« Ensemble pour l'emploi et l'Europe sociale »
16 mars 1997	« Contre la fermeture de Renault-Vilvorde et pour la sécurité d'emploi »
28 mai 1997 Journée d'action européenne	Pour la campagne « L'Europe doit marcher »
21 septembre 2001 à Liège	« Plus d'Europe, une Europe plus sociale, citoyenne et démocratique »
13 décembre 2001	« L'Europe, c'est nous! » - campagne « L'Europe arrive... et l'emploi ? »
19 mars 2005	« Plus d'emplois de meilleure qualité – Défendre l'Europe sociale – Stop Bolkestein »
20 juin 2007 Rassemblement syndical européen	« À l'offensive avec la CES afin de défendre les droits fondamentaux, l'Europe sociale et plus d'emplois, et de meilleurs emplois »
15 mai 2009 (manifestation décentralisée)	« Combattre la crise: priorité aux citoyens »
29 septembre 2010 (+ actions décentralisées)	Campagne « Non à l'austérité – Priorité à l'emploi et à la croissance »
24 mars 2011 Journée d'action européenne	« Contre les mesures d'austérité en Europe »
23 mai 2012 Rassemblement syndical européen	« Croissance et investissement pour l'emploi. Non à la déréglementation »
14 novembre 2012 Journée d'action européenne	« Pour l'emploi et la solidarité en Europe. Non à l'austérité »
14 mars 2013 Action syndicale européenne	« Non à l'austérité! Oui à l'emploi des jeunes! »
4 avril 2014	« Notre lutte: Investissements/Emplois de qualité/Égalité »

L'Observatoire social européen

En 1984, la CSC crée, avec la CISL, l'Observatoire social européen (OSE), centre de recherche et d'études spécialisé dans la dimension sociale de l'Union européenne (UE). Cette asbl a pour mission « d'analyser l'impact de l'intégration européenne sur les politiques sociales et de l'emploi, tant au niveau de l'UE qu'au sein des États membres »¹⁷.

L'OSE a un rôle d'expertise. Ses recherches ont fait l'objet de publications dont certaines en collaboration avec la FEC asbl, le service de formation de la CSC, ou dans les Notes ou Dossiers de la FEC, comme *Pactes sociaux européens. Quels enjeux nationaux et européens?* dirigé par Philippe Pochet, directeur de l'OSE, et publié en 1995, *La citoyenneté européenne*, dossier de la FEC réalisé par Cécile Barbier, paru en juillet 1993 ou *L'emploi après Maastricht* (Les notes de la FEC, avril 98/3) de Philippe Pochet.

L'OSE collabore avec la FEC et avec le groupe de travail Europe, animé par le secrétaire général de la CSC, pour proposer aux militant·e·s, aux permanent·e·s et aux délégué·e·s d'entreprise de la CSC, particulièrement dans les années 1990, des « formations de formateurs, formations des cadres, formations du métal, formations à la CNE parce qu'il y avait un grand intérêt sur les questions européennes »¹⁸. Ainsi lors de l'année sociale 1990-1991, une formation sur le thème de « L'Europe sociale, questions d'actualités » est organisée pour les dirigeants de la CSC et les responsables de la formation. En avril 1994, lors d'un cycle de formation pour les nouveaux permanents destiné à leur fournir des informations socio-économiques et des outils méthodologiques afin d'exercer au plus vite et au mieux leur travail d'animation syndicale, deux journées sont consacrées à l'étude du Traité de Maastricht (« Voir Maastricht et puis agir »).

L'Académie syndicale européenne

En 1990, la CES crée un outil de formation, l'Académie syndicale européenne (ASE). Cette académie a pour but de compléter les formations organisées sur le plan national en proposant des cours et séminaires sur les conséquences politiques, économiques et sociales de l'intégration européenne, en collaboration avec les syndicats nationaux. La CSC y participe activement, grâce à la présence du responsable de la FEC au Conseil de l'éducation, comité consultatif regroupant des responsables de la formation syndicale, venant d'organisations affiliées à la CES. Elle organise, dans le cadre de l'ASE, des séminaires notamment sur le marché de l'emploi, sur le racisme, etc. En avril 2005, l'ASE fusionne avec deux autres centres, l'Institut syndical européen (ISE), et le Bureau technique syndical (BTS), pour former l'Institut syndical européen (European Trade Union Institute, ETUI).

La CSC pour une Europe syndicale

Le pôle européen de développement

L'année 1977 est fatale pour l'emploi dans la sidérurgie luxembourgeoise. Malgré des actions syndicales, la fermeture de l'entreprise ne fait plus aucun doute. La Fédération des syndicats chrétiens de la province de Luxembourg est en première ligne. Un volet social est négocié entre les organisations syndicales (CSC, FGTB) et le gouvernement belge. En juillet 1977, 1 538 emplois sont perdus sans compter les emplois indirects. Une cellule de l'emploi ayant sous la forme d'une asbl, gérée par les syndicats, est installée. Mais la crise de la sidérurgie dépasse le cadre belge. La restructuration du bassin de Rodange en 1978 et la fin officielle de celui de Longwy en 1979 touchent les travailleurs frontaliers belges. La fermeture du bassin de Longwy en 1981 coïncide avec l'arrivée au pouvoir en France du socialiste, François Mitterrand, qui, lors de sa campagne électorale, s'était engagé à préserver l'économie lorraine. Il nomme Jacques Chérèque, secrétaire général adjoint de la Confédération française démocratique du travail (CFDT), « super préfet » en charge de la reconversion économique de la Lorraine, et lui assure les moyens financiers nécessaires. Ce dernier prend contact avec les responsables des organisations syndicales belges dont Gérard Thiry, secrétaire provincial de la CSC, et grand-ducales, puis avec les autorités politiques de la province de Luxembourg et du Grand-Duché. Les rencontres aboutissent le 19 juillet 1985 à la création de l'Association transfrontalière du pôle européen de développement dont l'objectif principal est la création en dix ans de 8 000 emplois dont 1 500, rien que sur le territoire belge. Trois axes de travail sont fixés : la mise en place d'un centre commun de services, l'installation d'un collège européen de technologie ayant en charge la coordination de formations destinées à répondre aux demandes des futurs investisseurs et la création d'un parc

international d'activités à cheval sur les trois frontières. Parallèlement, les syndicats des trois pays concernés fondent en 1983 autour du Pôle européen de développement (PED) l'Interrégionale des trois frontières qui comprend les régions d'Athus, de Longwy (France) et de Rodange (Grand-Duché de Luxembourg). En 2016, à l'initiative de la CES, cette interrégionale forme, avec le Conseil syndical interrégional Sarre-Lorraine-Luxembourg-Trèves/Palatinat Ouest, le Conseil syndical de la Grande Région. La CSC et la FGTB y participent. Historiquement, la CSC, La CFDT et la Confédération luxembourgeoise des syndicats chrétiens (LCGB) se sont fortement investis dans ce que l'on a appelé « le petit triangle », l'IRS (Infrastructure de recherches) PED.

Les conseils syndicaux interrégionaux

Un des objectifs de la CES consiste en l'établissement de coopérations entre les organisations syndicales couvrant des zones frontalières car elle constate l'existence de similitudes économiques et sociales entre travailleurs et travailleuses occupés des deux côtés d'une frontière. À partir de 1976, elle crée à cet effet les conseils syndicaux interrégionaux (CSIR) qui rassemblent les syndicats des zones frontalières. Les travailleurs frontaliers constituent le public cible de l'action de ces conseils. Il organise grâce à des conseillers syndicaux l'accompagnement des travailleurs et travailleuses en répondant à leurs questions concernant leur contrat de travail ou la sécurité sociale, et des personnes à la recherche d'un emploi dans leur mobilité professionnelle transfrontalière.

Créé à Mouscron en 1982, le Conseil syndical interrégional Hainaut, Nord, Pas-de-Calais et



**Euro-manifestation « L'Euro arrive... Et l'emploi ?
Forçons l'Europe sociale ! », Liège, 21 septembre 2001.**
(CARHOP, fonds CSC – service Presse)

Flandre occidentale (West-Vlaanderen) réunit du côté belge, les fédérations ACV-CSC du Hainaut et de la Flandre occidentale, et du côté français, la CFDT et Force ouvrière du Nord et du Pas-de-Calais. Le point de départ de cette organisation transfrontalière est la perspective du grand marché unique européen de 1992 et les questions qu'il pose, et son rôle est la préparation d'une Europe qui soit sociale et bénéfique pour tout le monde. Parmi les enjeux propres à la région couverte par les fédérations mentionnées plus haut, il y a les problèmes de communication, avec, en ligne de mire, la mise en place du train à grande vitesse (TGV) du Nord et le tunnel sous la Manche¹⁹. Un autre aspect est la formation, cruciale dans ces régions, car elles « ont de nombreuses similitudes au niveau historique, social mais aussi économique: entreprises de textile ou de néo-céramiques pourraient coopérer pour être plus performantes et développer des formations professionnelles communes »²⁰.

|| Une cotisation pour la CES?

La CES dispose de moyens financiers fournis par les cotisations des confédérations nationales syndicales, fixées sur base du nombre de leurs affiliés et affiliées. Depuis sa création, le financement de ses activités donne lieu à des débats, notamment lorsqu'il s'agit d'augmenter la cotisation.

La CSC défend le principe de versement d'une cotisation dont le taux est régulièrement examiné, l'enjeu étant d'assurer à la CES les moyens financiers nécessaires à son action. Les organisations belges, CSC, FGTB et les libéraux aussi, sont proCES et proEurope. Ils se sont impliqués dans le débat sur les cotisations. Ce n'est pas simplement un débat technique, c'est un débat sur quel est le pouvoir que l'on veut donner à la CES et est-ce que les syndicats veulent une harmonisation sociale et un véritable syndicalisme européen fort?



Journée d'action européenne décentralisée, Bruxelles, 29 février 2012.
(CARHOP, fonds CSC – service Presse)

Better regulation watchdog

L'évolution de la législation européenne incite la CSC et la FGTB, rejoints plus tard par la CGSLB, à prendre position en faveur d'un dispositif visant à simplifier la production bureaucratique de l'Union européenne et la rendre moins contraignante. La CES marque également son intérêt pour cette démarche. En 2012, la Commission européenne met en place le programme dit REFIT pour « Programme pour une réglementation affûtée et performante », partie intégrante du programme « Mieux légiférer ». Son objectif va dans le sens voulu par les syndicats belges. Néanmoins, la vigilance est de mise, car la CES remarque que la pratique visant à supprimer

une loi lorsqu'une nouvelle est votée peut mettre à mal les acquis des travailleurs et des travailleuses, et les travaux en vue d'élaborer des directives proposant de nouvelles avancées sociales sont retardés. Un exemple est l'interruption en 2013 « des travaux sur la directive relative aux agents cancérigènes et mutagènes pour permettre à la Commission européenne d'en évaluer les "lourdeurs administratives" »²¹.

Outre le travail mené par la CES, les syndicats belges rejoignent en 2015 un organe de surveillance *Better Regulation Watchdog*²² qui regroupe également des organisations européennes de consommateurs, environnementales, etc.

Les instances internationales

De la CISC à la CSI en passant par la CMT

Lors de son congrès d'octobre 1968, qui se tient à Luxembourg, la Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC), dont la fondation remonte à 1920, change son nom en Confédération mondiale du travail (CMT). Plusieurs faits l'amènent à prendre cette décision, dont l'élargissement du mouvement syndical en Amérique latine, en Afrique et en Asie pour autant qu'ils soient libres. Soulignons le rôle de la CSC dans la construction du syndicalisme au Congo après 1945. Le 27 janvier 1957, la CSC obtient, ce qu'elle réclamait depuis dix ans, un décret réglant l'exercice du droit d'association des habitants du Congo belge et du Ruanda-Urundi²³. La même année, la CSC charge Jean Brück²⁴, ancien secrétaire général de la CNE, d'organiser le syndicalisme chrétien dans ces régions. Après l'indépendance du Congo et jusqu'en 1990, la CSC voit ses contacts avec

les syndicalistes congolais limités, en raison de la mainmise de Mobutu sur l'organisation syndicale en place. Avec la reconnaissance du pluralisme syndical acquis en 1990 et la fondation d'une structure syndicale, aujourd'hui la Confédération syndicale du Congo, la collaboration est relancée.²⁵

Lors du congrès de 1968, la CMT adopte une nouvelle déclaration de principes rappelant les valeurs chrétiennes à l'origine du mouvement international et l'ouverture aux autres conceptions philosophiques et religieuses. Rejetant toute attitude paternaliste post-missionnaire, elle réaffirme le principe de la liberté syndicale, des droits humains et de la priorité à la personne des travailleurs: « Tant dans l'énoncé de ses principes que dans la définition de ses objectifs et dans ses méthodes d'action, la CMT est guidée par une conception spiritualiste qui se fonde sur la conviction que l'homme et l'univers sont créés par Dieu, soit par d'autres



conceptions qui sont en convergence avec elle, dans un effort commun d'édification d'une communauté humaine solidaire dans la liberté, la dignité, la justice et la fraternité »²⁶.

En novembre 2006, un congrès à Vienne acte la fusion de la CISL et de la CMT au sein d'une nouvelle organisation: la Confédération syndicale internationale (CSI). C'est l'occasion de voter de nouveaux statuts²⁷. Les missions de la CSI y sont définies, notamment celle de promouvoir et à défendre les droits et intérêts des travailleurs et des travailleuses via la coopération internationale entre les syndicats, notamment le Réseau syndical de coopération au développement, des campagnes mondiales et des actions au sein des institutions internationales comme le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou encore l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Willy Peirens à la tribune lors du Congrès de la CMT, Caracas, 20-25 novembre 1989.

(CARHOP, fonds CSC – service Presse)



Témoignage de Willy Thys²⁸, secrétaire national de la CSC de 1987 à 1996, secrétaire général de la CMT de 1996 à 2006.

Concernant l'unité syndicale et la fondation de la CSI, « il y a d'abord le contexte général qui a changé avec la chute du Mur de Berlin. Les syndicats à l'Est se sont démocratisés mais cela veut dire qu'ils devenaient et étaient tout près d'adhérer à l'une ou à l'autre internationale. Mais là l'influence américaine était tellement forte, et elle l'est toujours d'ailleurs aujourd'hui, sur les pays de l'Est que la toute grosse majorité s'en allaient à la CISL. Et la réflexion qui est née et qui a conduit finalement aux négociations, c'était de dire quelles sont encore les perspectives d'avenir d'une CMT qui, peu à peu, se réduit à une CSC. [...] Et ce qui justifiait l'existence de la CMT était quand même de rechercher des organisations. Un moment donné, certaines organisations, membres de la CMT comme la fédération hollandaise protestante conservatrice, nous ont ramené des organisations comme ce syndicat danois qui avait dans ses statuts l'interdiction de faire la grève. Je voyais cette tendance de la CMT à aller vers des syndicats de plus en plus conservateurs. Et là je me suis dit : "Comment faire une confédération avec des syndicats de cet ordre-là ?". J'avais évidemment le soutien de la CSC qui ne voulait pas être assimilée à ces syndicats ? [...]. Et puis il y avait la CISL. Pas facile de discuter avec ses dirigeants mais il y a eu l'arrivée de Guy Ryder²⁹ avec qui j'ai fait connaissance.

Mais il se posait un problème car les discussions entre structures étaient toujours très compliquées [...] Entretemps, j'avais mis en route la mécanique au Conseil fédéral de la CMT en Indonésie et puis au Conseil fédéral au Maroc. [...] On a commencé les discussions et on a eu l'idée de prendre un troisième homme, Emilio Gabaglio, qui a tenu la plume. Emilio avait cet avantage que c'est un chrétien d'origine. Il a été secrétaire général des ACLI (Associazioni cristiane lavoratori italiani) à Rome et l'attaché international de la CISL (Confederazione Italiana Sindacati Lavoratori) avant de devenir le secrétaire général de la CES. Une à deux fois par mois, Emilio me téléphonait pour savoir si on ne pouvait pas se voir [...]. Il était soucieux de trouver une solution, une formule entre les deux organisations. Avec sa plume on discutait des statuts. Enfin après avoir dépassé beaucoup de difficultés, la CSI est officiellement fondée à Vienne en novembre 2006. »

La Trade union advisory committee (TUAC)

La TUAC, commission consultative syndicale auprès de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), regroupe 56 centrales syndicales et 30 États industrialisés. Elle a pour origine la création en 1948 d'un comité syndical consultatif au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Elle forme une sorte de groupe de réflexion économique intergouvernemental. La TUAC s'efforce d'impulser une dimension sociale aux accords internationaux de politique économique établis au sein de l'OCDE. Elle coordonne la contribution syndicale aux réunions du G-8 (réunion annuelle des 8 chefs d'État des puissances les plus riches du monde: Allemagne, Canada, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Russie + Union européenne) ou plutôt du G-7 depuis 2017 avec le retrait définitif de la Russie. Grâce à ce biais, les syndicats contrecarrent, en 1995,

la signature des accords multilatéraux sur les investissements (AMI) prévoyant notamment des clauses de protection pour le rapatriement des bénéfices. Par contre, ils ne peuvent empêcher la signature de l'Accord général sur le commerce des services (GATS) qui prévoit la libéralisation des services publics en 1994.

La CSC est présente dans quatre groupes de travail: « Politique économique », « Commerce global et investissements », « Pensions » et « Enseignement et formation ».

Luc Cortebeek,
membre de la délégation belge
à l'OIT, 14 juin 2009.

(CARHOP, fonds CSC – service Presse)



L'Organisation internationale du travail

L'Organisation internationale du travail (OIT), créée à la suite du Traité de Versailles de 1919, est aujourd'hui l'unique agence de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui réunit des représentants des gouvernements, employeurs et travailleurs de 187 états, dont l'objectif est d'«établir des normes internationales, élaborer des politiques et concevoir des programmes visant à promouvoir le travail décent pour tous les hommes et femmes dans le monde»³⁰. Ces participants y débattent et établissent des

normes sociales internationales. Il ne s'agit pas de recommandations contraignantes, donc pas forcément ratifiées au niveau des États membres. Les normes fondamentales défendues par l'OIT sont: la liberté d'association syndicale, la liberté de négociation collective, l'interdiction du travail forcé, l'interdiction du travail des enfants et l'interdiction de toute discrimination. Le secrétariat de l'OIT est tenu par le Bureau international du travail (BIT) qui a un large pouvoir d'initiative en matière du droit au travail et de la protection des travailleurs et des travailleuses dans le monde. La CSC est très présente au sein de la commission des normes l'OIT.

La CSC face aux problèmes sociaux internationaux

En 1979, la CSC crée en son sein un groupe de travail (ou commission) «Politique et action internationales» dont la mission est d'examiner les problèmes relatifs aux relations européennes et internationales de l'organisation. Ce lieu réunit des responsables confédéraux mais également des fédérations interprofessionnelles et des centrales. Le XXVII^e Congrès statutaire d'avril 1980 en précise le rôle qui va de l'information à l'intention des militant·e·s via la presse syndicale à l'intégration dans les programmes de formation destinées aux militants et militantes, aux permanent·e·s, et aux délégué·e·s d'entreprise, des thématiques liées à la dimension internationale des problèmes économiques, sociaux et politiques et à l'organisation d'actions de solidarité en faveur des travailleurs et travailleuses d'autres pays. Ce groupe de travail œuvre en étroite collaboration avec le service Relations internationales de la CSC qui a en charge les contacts internationaux avec d'autres syndicats, organisations et institutions internationales,

organise des formations pour des syndicalistes étrangers et soutient des projets syndicaux dans les pays en développement.

La CSC soutient, par exemple, plusieurs syndicats libres et autonomes en Amérique latine, en Asie et en Afrique, notamment au Zaïre³¹ (aujourd'hui République démocratique du Congo-RDCongo), grâce un programme financé par le ministère de la Coopération au développement belge. En 2003, elle contribue au renouvellement de la Confédération des syndicats congolais et coordonne, via un groupe de travail Congo, les actions de ses fédérations et des centrales avec leurs partenaires de la RDCongo.

La CSC tente, à la demande de la CMT ou de syndicats affiliés, d'obtenir la libération de dirigeants syndicaux persécutés, arrêtés et condamnés pour leur action syndicale. C'est ainsi qu'au début des années 1980, la CSC interpelle le ministres des Affaires étrangères ou des ambassades belges pour avoir des garanties

sur le sort réservé à des dirigeants syndicaux en Uruguay, Chili, Thaïlande, Afrique du Sud, Turquie, etc. Dans d'autres cas, elle s'adresse directement aux dirigeants politiques des états pour protester contre la répression antisyndicale comme au Chili, en Argentine, en Bolivie ou encore au Pakistan. Un événement important est la forte mobilisation en 1981-1982 pour réaliser une opération « Solidarité avec Solidarnosc » en Pologne.

Dans les années 1980, la CSC organise, avec le soutien des centrales comme la LBC, le textile, le métal, l'alimentation ou encore la centrale de la chimie, une formation sur les problèmes internationaux.

La CSC contribue aux actions développées par Solidarité mondiale (aujourd'hui We movement social – WSM), l'organisation non gouvernementale du MOC-ACW. Les fédérations régionales de la CSC soutiennent, parrainent chacune un projet extérieur: Liège, Alost, Gand et Eeklo se sont investis au Burkina Faso (anciennement Haute Volta), la Luxembourg et Verviers au Bangladesh; le Brabant wallon en Haïti et dans la province de Lublin en Pologne; Audenarde, Anvers et Courtrai au Sri Lanka, etc. ||

Notes

- 1 Traité sur l'Union européenne, dans Site Web : *europa.eu*. URL : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A11992M%2FTXT>, page consultée le 1^{er} avril 2023.
- 2 CARHOP, fonds Josly Piette, Bureau national de la CSC, « Réaction de la CSC à l'issue du sommet d'Amsterdam et de la conférence intergouvernementale », Bruxelles, 23 juin 1997, p. 1.
- 3 Du nom du commissaire européen au Marché intérieur, Frits Bokelstein.
- 4 Pour plus d'informations, voir DEGRYSE C., avec TILLY P., 1973-2013. 40 ans d'histoire de la Confédération européenne des syndicats, Bruxelles, European Trade Union Institute, 2013.
- 5 Pour plus d'informations sur Georges Debunne, voir ALALUF M., « Debunne Georges », dans Site Web : *maitron.fr*, rubrique « Belgique », notice biographique mise en ligne le 2 janvier 2022, dernière modification le 26 octobre 2022. URL : <https://maitron.fr/spip.php?article221680>
- 6 La CMT a succédé à la Confédération internationale des syndicats chrétiens en 1968. Dès 1958, cette dernière a créé en son sein une section syndicale européenne.
- 7 Voir Annexe 1, p. 545.
- 8 Avec la CSC, six autres syndicats nationaux de tendance chrétienne, affiliées à la CMT, adhèrent à la CES en 1974.
- 9 DEWULF R., *Journal d'un militant syndical. Textes choisis de Robert D'Hondt*, Bruxelles, EVO, 1994, p. 167.
- 10 *Ibid.*, p. 175.
- 11 *Ibid.*, p. 181.
- 12 Depuis 1993, il se trouve au boulevard Albert II.
- 13 Créée en 1967, elle remplace les trois institutions exécutives de la CEEA, d'Euratom et de la CEE. Avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, elle change d'intitulé et prend le nom de Commission européenne.
- 14 « S'il te plaît, dessine-moi l'Europe », *Info CSC*, n° 20, 19 mai 1989, p. 4.
- 15 Interview de Philippe Pochet et Claude Rolin par Renée Dresse, Bruxelles, 2 décembre 2022.
- 16 La liste complète des euro-manifestations qui se déroulent entre 1975 et 2013 se trouve dans DEGRYSE C., avec TILLY P., ..., p. 239-241.
- 17 Voir Site Web : *ose.be*. URL : <https://www.ose.be/index.php/fr/qui-sommes-nous>, page consultée le 26 janvier 2023.
- 18 Interview de Philippe Pochet et Claude Rolin...
- 19 Les travaux du tunnel commencent en décembre 1987 et se terminent en décembre 1993. Il est ouvert officiellement à la circulation le 1^{er} juin 1994.
- 20 « CSI Hainaut-Nord/Pas-de-Calais. Un pas vers l'Europe sociale des régions », *Info CSC*, n°22, 2 juin 1989, p. 8.
- 21 « Mieux légiférer – les grandes questions », dans *etuc.org*, s.d. URL : <https://www.etuc.org/fr/pressrelease/mieux-legiferer-les-grandes-questions> (page consultée le 1^{er} mars 2023).
- 22 Pour plus d'informations, voir « Better Regulation Watchdog », dans Site Web : *beuc.eu*, s.d. URL : https://www.beuc.eu/sites/default/files/publications/beuc-x-2015-047_upa_better_regulation_watchdog_founding_statement_and_members.pdf page consultée le 1^{er} mars 2023.
- 23 Le Ruanda-Urundi (Rwanda-Burundi), ancienne colonie allemande, est placée sous mandat belge par décision de la Société des Nations après la Première Guerre mondiale.
- 24 Pour plus d'informations sur Jean Brück, voir Neuville J., « Brück Jean François Julien », dans *maitron.fr*, rubrique *Belgique*, mis en ligne le 4 novembre 2013, dernière modification le 15 janvier 2020 URL : <https://maitron.fr/spip.php?article150068>
- 25 Pour plus d'informations, voir SMYTH A., « Travail décent en RD Congo : quels rôles pour les syndicats et la coopération internationale? », *Dynamiques. Histoire sociale en revue*, n°15-16: Travail et conditions de travail en RDCongo hier et aujourd'hui, octobre 2021, mis en ligne le 18 octobre 2021. URL : https://www.carhop.be/revuescarhop/wp-content/uploads/2021/12/Agathe-Smyth_DEF_27_10.pdf
- 26 « Préambule de la nouvelle déclaration de principe de la CMT », dans *CSC. Rapport d'activité 1968-1970*, Bruxelles, (1970), p. 314.
- 27 Ils seront amendés lors du III^e Congrès mondial de mai 2014 à Berlin.
- 28 Willy Thys a commencé sa carrière professionnelle comme cheminot. En 1973, il devient secrétaire général adjoint du secteur Cheminots de la Centrale chrétienne des CPTTMA, puis secrétaire général du même secteur en charge de la négociation dans les services publics en 1978, fonction qu'il quitte en 1987 pour rejoindre la CSC.
- 29 Guy Ryder est nommé en 1988 directeur adjoint, puis directeur en 1993 du bureau de Genève de la CISL. Il devient secrétaire général de la CISL en 2002 avec pour objectif, l'unification du mouvement syndical international. Il est le premier secrétaire général de la CSI élu en 2006.
- 30 Pour plus d'informations, voir le Site Web : *ilo.org*, rubrique « Histoire de l'OIT ». URL : <https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/lang-fr/index.htm>, page consultée le 8 mars 2023.
- 31 Ce nom fut donné à la République du Congo en 1971 par Joseph-Désiré Mobutu. Le pays récupère son ancienne dénomination en 1997.